

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 1 : **Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Cimetière**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 du budget Cimetière,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion « Cimetière » dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

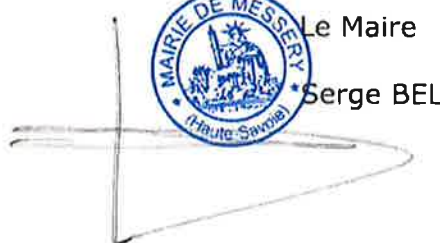
Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2 **Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Cimetière »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Cyril PUECH, conseiller municipal délégué, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier,

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2024 « Cimetière » et avoir entendu M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité (M. BEL, absent, ne participe ni aux débats ni au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2024 « Cimetière », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2024 tels que résumés après :

MESSERY - CIMETIERE DE MESSERY - Budget Annexe - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	A	10 325,08	G	10 325,08	G-A 0,00
	Section d'investissement	B	8 725,08	H	10 325,08	H-B 1 600,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 484,51 (si excédent)

	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	19 050,16	Q= G+H+I+J	22 134,67	=Q-P 3 084,51

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	10 325,08	= G+I+K	10 325,08	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	8 725,08	= H+J+L	11 809,59	3 084,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	19 050,16	= G+H+I+J+K+L	22 134,67	3 084,51

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Président de séance

Cyril PUECH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n°3 : Affectation du résultat d'exploitation 2024 « Budget Cimetière »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2024 du « Cimetière »,

- **Constate** que ce Compte Administratif ne fait apparaître ni excédent ni déficit d'exploitation,
- **Constate** donc qu'aucune affectation du résultat d'exploitation n'est à opérer.

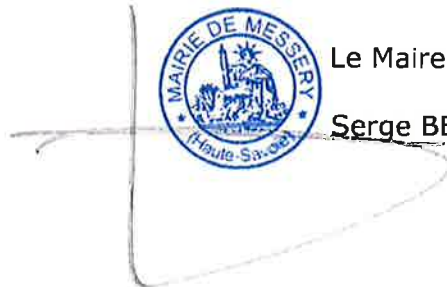
Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n°4 **Approbation du Budget Primitif 2025 « Budget Cimetière »**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2025 Cimetière comme suit :

CIMETIERE - CIMETIERE DE MESSERY - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	10 325,08		8 725,08	0,00	8 725,08
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 325,08		8 725,08	0,00	8 725,08
TOTAL		10 325,08	0,00	8 725,08	0,00	8 725,08

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 725,08
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	10 325,08		8 725,08	0,00	8 725,08
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		10 325,08		8 725,08	0,00	8 725,08
TOTAL		10 325,08	0,00	8 725,08	0,00	8 725,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 725,08
---	-----------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00	Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 484,51	0,00	3 084,51	0,00	3 084,51
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 484,51	0,00	3 084,51	0,00	3 084,51
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 484,51	0,00	3 084,51	0,00	3 084,51
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	10 325,08		8 725,08	0,00	8 725,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 325,08		8 725,08	0,00	8 725,08
	TOTAL	11 809,59	0,00	11 809,59	0,00	11 809,59

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 809,59
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CIMETIERE - CIMETIERE DE MESSERY - BP (projet de budget) - 2025

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 325,08		8 725,08	0,00	8 725,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	10 325,08		8 725,08	0,00	8 725,08
	TOTAL	10 325,08	0,00	8 725,08	0,00	8 725,08

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 084,51
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 809,59
---	------------------

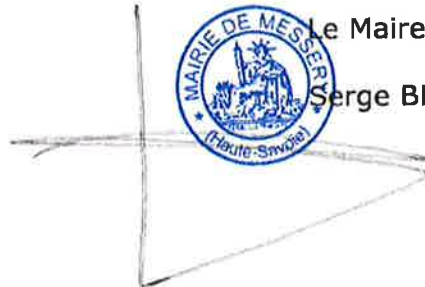
Le secrétaire de séance

Claude GERARD




Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents : A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 5 : **Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Parc de stationnement**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 du budget Parc de stationnement,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

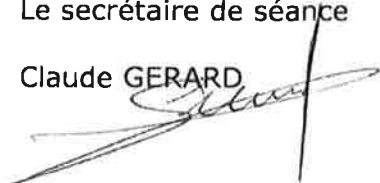
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion « Parc de stationnement » dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 6 **Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Parc de stationnement »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Cyril PUECH, conseiller municipal délégué, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2024 « Parc de stationnement » et avoir entendu M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe ni aux débats pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2024 « Parc de stationnement », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2024 tels que résumés après.

Parc de Stationnement - Parc de Stationnement - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					II
VUE D'ENSEMBLE					A1

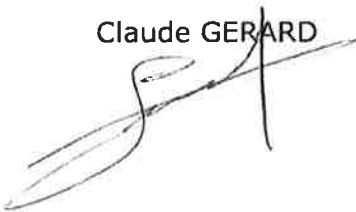
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	27 145,02	G 38 329,56	G-A 11 184,54
	Section d'investissement	B	45 000,00	H 43 207,06	H-B -1 792,94
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J 4 973,55 (si excédent)	
		=		=	
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	72 145,02	Q= G+H+I+J 86 510,17	=Q-P 14 365,15

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	27 145,02	= G+I+K	38 329,56 11 184,54
	Section d'investissement	= B+D+F	45 000,00	= H+J+L	48 180,61 3 180,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	72 145,02	= G+H+I+J+K+L	86 510,17 14 365,15

Le secrétaire de séance

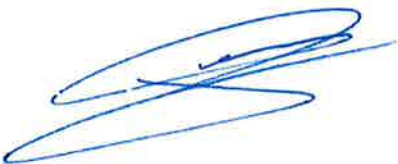
Claude GERARD





Le Président de séance

Cyril PUECH



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 7 : Affectation du résultat d'exploitation 2024 « Budget Parc de stationnement »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2024 « parc de stationnement »,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11 184.54 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté (R 002) : 5 458.38 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 726.16 €

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 8

BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : Approbation du Budget Primitif 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Primitif 2025 « Parc de Stationnement » comme suit :

Parc de Stationnement - Parc de Stationnement - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 000,00	0,00	4 530,00	0,00	4 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	14 973,71	0,00	14 973,71
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 000,00	0,00	19 503,71	0,00	19 503,71
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 000,00	0,00	19 503,71	0,00	19 503,71
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	24 000,00		23 954,67	0,00	23 954,67
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		24 000,00		23 954,67	0,00	23 954,67
TOTAL		36 000,00	0,00	43 458,38	0,00	43 458,38

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 43 458,38

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	36 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		36 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		36 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		36 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 5 458,38

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 43 458,38

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	23 954,67	Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	-----------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 225,94	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	48 225,94	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	48 225,94	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	48 225,94	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 60 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	27 138,56	0,00	27 138,56
106	Réserves (7)	19 252,39	0,00	5 728,18	0,00	5 728,18
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	19 252,39	0,00	32 866,72	0,00	32 866,72

Parc de Stationnement - Parc de Stationnement - BP (projet de budget) - 2025

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		19 252,39	0,00	32 884,72	0,00	32 864,72
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	24 000,00		23 954,67	0,00	23 954,67
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		24 000,00		23 954,67	0,00	23 954,67
TOTAL		43 252,39	0,00	56 819,39	0,00	56 819,39

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 180,61
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00

Pour information :			
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le rattachement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.	<table> <tr> <td>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</td><td>23 954,67</td></tr> </table>	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	23 954,67
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	23 954,67		

Le secrétaire de séance

Claude GERARD





Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 9 **Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Principal Commune**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 établi par le comptable public.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion « Budget Principal Commune de Messery » dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 10

Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Principal Commune »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Cyril PUECH, conseiller municipal délégué, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2024 de la Commune et avoir entendu M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe ni aux débats ni au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2024 de la Commune, lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constata les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-après.

ID : 074-217401801-20250415-DE_20250415_12-DE

II - PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats en cours)	Section de fonctionnement	A 2 384 532,82	G 3 348 125,50	
	Section d'investissement	B 731 839,54	H 827 906,30	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 29 282,43	
		(si déficit)	(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 1 528 053,73	
		(si déficit)	(si excédent)	
	TOTAL EXERCICE (realisations + reports N-1)	A+B+C+D 3 116 372,36	G+H+I+J 5 704 668,36	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 2 533 117,37	L 456 057,21	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 2 533 117,37	K+L 456 057,21	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E 2 384 532,82	G+I+K 3 378 108,33	
	Section d'investissement	B+D+F 2 533 956,91	H+J+L 2 812 017,24	
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F 5 649 489,73	G+H+I+J+K+L 6 190 125,57	

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 11

**Affectation du résultat d'exploitation 2024
« Budget Principal Commune »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2024 de la Commune,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 993 575.51 €.

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (R 002) : 8 331.00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 985 244.51 €

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n°12 **Approbation du Budget Primitif 2025 « Budget Principal Commune »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2025 de la Commune comme suit et autorise le maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, de 7.5 % pour la section de fonctionnement et de 7.5 % pour la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217401801-20250415-DE_20250415_14-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	792 729,00	0,00	790 894,73	0 00	790 894,73
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	912 087,00	0,00	986 537,12	0 00	986 537 12
014	Atténuations de produits	87 000,00	0,00	85 000,00	0 00	85 000,00
016	APA	0 00	0,00	0 00	0 00	0 00
017	RSA / Régularisations de RMI	0 00	0,00	0 00	0 00	0 00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	786 523,83	0,00	835 343,19	0 00	835 343,19
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0 00	0,00	0 00	0 00	0 00
Total des dépenses de gestion courante		2 558 339,83	0,00	2 697 575,04	0,00	2 697 575,04
66	Charges financières	95 290,00	0 00	100 000,00	0 00	100 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0 00	2 000,00	0 00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		4 000,00	0 00	4 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 659 629,83	0,00	2 803 575,04	0,00	2 803 575,04

023	Virement à la section d'investissement (4)	657 286,00		423 951,01	0,00	423 951,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	31 130,00		48 331,00	0,00	48 331,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0 00		0 00	0,00	0 00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		688 416,00		472 282,01	0,00	472 282,01

TOTAL	3 348 045,83	0,00	3 275 857,05	0,00	3 275 857,05
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 275 857,05
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	11 320,00	0,00	10 680,00	0 00	10 680,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0 00	0 00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0 00	0 00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	102 430,00	0,00	89 800,00	0 00	89 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	130 000,00	0,00	82 000,00	0 00	82 000,00
731	Fiscalité locale	2 174 822,00	0,00	2 215 500,00	0 00	2 215 500,00
74	Dotations et participations (3)	853 091,00	0,00	826 398,05	0 00	826 398,05
75	Autres produits de gestion courante (3)	48 400,00	0,00	43 150,00	0 00	43 150,00
Total des recettes de gestion courante		3 318 083,00	0,00	3 267 526,05	0,00	3 267 526,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0 00	0 00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0 00	0 00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0 00	0 00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 318 083,00	0,00	3 267 526,05	0,00	3 267 526,05
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 318 083,00	0,00	3 267 526,05	0,00	3 267 526,05
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						8 331,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 275 857,05
Pour information :						
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)		472 282,01		Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.		

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217401801-20250415-DE_20250415_14-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1669 non budgétaires)	286 000,00	0,00	286 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	35 000,00	0,00	35 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	519 430,81	0,00	519 430,81
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	3 041 968,59	0,00	3 041 968,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	56 480,00	0,00	56 480,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
139	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		3 938 879,40	0,00	3 938 879,40
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 938 879,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	123 646,48	0,00	123 646,48
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	667 385,21	0,00	667 385,21
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1686 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	(01) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(21) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	61 600,70	0,00	61 600,70
28	Amortissement des immobilisations		48 331,00	48 331,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		423 951,01	423 951,01
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 000,00		4 000,00
Recettes d'investissement - Total		866 832,39	472 282,01	1 328 914,40
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				1 624 720,49
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				986 244,61
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 938 879,40

Le secrétaire de séance

Claude GERARD




Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents : A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n°13 : **Vote des taux de fiscalité locale 2025 (y compris THRS)**

Rappels :

⇒ Les bases d'imposition prévisionnelles telles qu'elles résultent de l'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 » sont les suivantes :

- TFB : 5 165 000 €
- TFNB : 65 100 €
- TH : 2 652 000 €
- Majoration TH : 2 266 000 €

⇒ Le produit fiscal attendu tel qu'il résulte de l'état 1259 est de :

- TFB : 1 420 892 €
- TFNB : 38 754 €
- TH : 382 153 €
- Majoration TH : 195 918 €
-

NB : Ressources fiscales indépendantes des taux votés : 86 805 €

⇒ Les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont fusionné et sont affectées en totalité aux communes depuis 2021 en contrepartie des pertes de T.H.,

⇒ Les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (THRS) ; l'absence d'un taux TH dans la délibération s'interpréterait comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre,

⇒ Le taux de majoration de la T.H. applicable en 2024 et proposé pour 2025 est de 60 %,

Proposition :

Il est proposé de reconduire, pour 2025, les taux d'imposition en vigueur tels que ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) : 27.51
- Taxe foncière (non bâti) : 59,53
- Taxe d'habitation (THRS) : 14.41, plus la majoration 60 %

Décision :

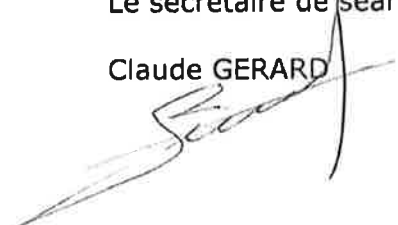
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire, pour 2025, les taux d'imposition en vigueur tels que ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) : 27.51
- Taxe foncière (non bâti) : 59,53
- Taxe d'habitation (THRS) : 14.41, plus majoration 60 %.

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n°14 : **Projet d'avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise EUROVIA pour réfection du chemin des Brolliets.**

Le 10/11/2022, la commune a conclu un marché public de travaux avec l'entreprise EUROVIA pour des travaux de voirie consistant à transformer l'actuel chemin rural des Brolliets (chemin en terre) en voirie communale carrossable.

Le montant du marché était de 123 173.30 € HT, soit 147 807.96 € TTC.

Une convention a par ailleurs été passée avec le promoteur immobilier IMMALLIANCE prévoyant que ce dernier participerait à hauteur de 70 % au montant TTC des travaux de terrassement, bordures, enrobés et éclairage du chemin des Brolliets, dépenses de maîtrise d'œuvre (ALP VRD) et avenants compris.

Un 1^{er} versement d'un montant de 58 942.79 € a été fait par IMMALLIANCE au profit de la commune en 2023.

Dès le départ, il était convenu avec le promoteur que les travaux publics sur le chemin des Brolliets seraient réalisés concomitamment avec les travaux de revêtement intérieurs à l'opération.

L'opération immobilière ayant été retardée, le marché public passé avec EUROVIA n'a pas été exécuté et va l'être dans les jours et semaines qui viennent.

Le marché initial ayant 2 ans ½, une discussion a été engagée avec EUROVIA pour une actualisation des prix du marché.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217401801-20250415-DE_20250415_16-DE

Il est proposé au conseil municipal d'accepter une hausse 8.16 %, portant le montant du marché à 133 229.20 € HT, soit 159 875.04 € TTC (+ 12 067.08 € TTC) et d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA correspondant.

NB : surcoût pour la commune : 12 067.08 € - 8 446.95 = 3 620.04 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve une hausse des prix du marché de 8.16 %, portant le montant du marché à 133 229.20 € HT, soit 159 875.04 € TTC (+ 12 067.08 € TTC) ;

Autorise le maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA correspondant.

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de MESSERY
Place de la Mairie – 74140 Messery
04.50.94.71.57
Accueil.mairie@messery.fr
Siret : 217 401 801 00014

B - Identification du titulaire du marché public

EUROVIA ALPES
80, Route des Ecoles
Brassilly
74330 POISY
0450 22 11 41
Siret : 433 888 674 000 44

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Référence du marché public : Lot unique - Aménagement chemin rural des Brolliets 74140 Messery

Date de la notification du marché public : 10/11/2022

Durée d'exécution du marché public :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 123.773,30 €
- Montant TTC : 147.807,96 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :
(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Tranche Ferme : Plus-value marché lot unique en date du 21/03/2025 selon DQE joint.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 10.055,90 €
- Montant TTC : 12 067.08 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 8.12 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 133.229.20 €
- Montant TTC : 159 875.04€

- Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. MINAM-BORIER Christophe, Chef de Secteur	A AMPHION, le 10.04.2025	CHRISTOPHE HE MINAM- BORIER Signature numérique de CHRISTOPHE MINAM-BORIER Date : 2025.04.10 16:25:50 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Messery le 16/4/2025

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217401801-20250415-DE_20250415_16-DE

Article	Nature des travaux	Quantité	P.U HT	Montant HT
TERRASSEMENTS - VRD				
<u>01 - TRAVAUX PREPARATOIRES ET DIVERS :</u>				
1000	Etudes d'exécutions	1 Forfait	587,00 €	587,00 €
1001	Constat d'huissier	1 Forfait	1 150,00 €	1 150,00 €
1101	Implantation et suivi topographique du projet	1 Forfait	587,00 €	587,00 €
1102	Installation et balisage du chantier	1 Forfait	2 330,00 €	2 330,00 €
1103	DOE et DIUO	1 Forfait	293,00 €	293,00 €
1110	Nettoyage général de la parcelle	1 Forfait	1 350,00 €	1 350,00 €
1112	Dépose de bordures ou de caniveaux	25 ml	10,90 €	272,50 €
1113	Découpage de revêtement de chaussée	90 ml	5,20 €	468,00 €
1114	Démolition de revêtement de chaussée	130 m²	10,50 €	1 365,00 €
1115	Remise à niveau d'ouvrages	3 u	219,00 €	657,00 €
1121	Dépose de candélabres publics	1 Forfait	518,00 €	518,00 €
			Sous total 01	9 577,50 €
<u>02 - TRAVAUX DE TERRASSEMENTS :</u>				
1305	Terrassements en déblais par moyens mécaniques	505 m³	10,10 €	5 100,50 €
1309	Chargement et évacuation des déblais excédentaires	505 m³	22,70 €	11 463,50 €
1311	Géotextile anti-contaminant	850 m²	1,40 €	1 190,00 €
1313	Grave non traitée 0/80	355 m³	50,50 €	17 927,50 €
1319	Contrôle du compactage à la plaque	3 u	151,00 €	453,00 €
1350	Remise en forme des surfaces minérales extérieures en fin de chantier	1 Forfait	1 130,00 €	1 130,00 €
			Sous total 02	37 264,50 €
<u>03 - FOUILLES ET TRANCHEES :</u>				
1402	Terrassement en tranchée pour canalisation EP a Diamètre inférieur à 600 mm :	55 ml	88,30 €	4 856,50 €
1404	Terrassement en tranchée pour réseaux secs a un concessionnaire : Eclairage	30 ml	46,90 €	1 407,00 €
1406	Plus value pour surprofondeur de tranchée au-delà de 1,30 m	15 dm/m	12,60 €	189,00 €
1407	Remblais de tranchée en GRD	5 m3	101,00 €	505,00 €
			Sous total 03	6 957,50 €
<u>04 - ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES :</u>				
1501	Canalisation PVC CR8			

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217401801-20250415-DE_20250415_16-DE

Article	Nature des travaux	Quantité		
1502	a Dn 200 mm : Canalisation BA série 135A	15 ml	31,50 €	472,50 €
1506	a Dn 300 mm : Regard de visite	40 ml	50,50 €	2 020,00 €
1507	Plus value pour surprofondeur de regard de visite	3 u	1 010,00 €	3 030,00 €
1508	Regard à grille a Grille 50 x 50 classe C250 KN	3 dm	63,10 €	189,30 €
1511	Regard à grille a Grille 50 x 50 classe C250 KN	2 u	469,00 €	938,00 €
1512	Tampon fonte ouverture utile diamètre 600 mm a Classe D 400 KN articulé	3 u	374,00 €	1 122,00 €
1524	Caniveau béton a Largeur utile 20 cm, grille fonte classe D400KN	6 ml	308,00 €	1 848,00 €
	Raccordement sur réseau ou regard existant	1 u	315,00 €	315,00 €
	05 - GENIE CIVIL POUR RESEAUX SECS :		Sous total 04	9 934,80 €
1801	Fourreaux TPC, sablage et grillage avertisseur a Diamètre extérieur 63 mm : Eclairage	34 ml	5,40 €	183,60 €
1802	Câble CU 29mm²	38 ml	8,00 €	304,00 €
1810	Massif d'ancrage en béton a Pour un candélabre de hauteur inférieure ou égale à 5,00 ml	1 u	268,00 €	268,00 €
1820	Regard d'interface 50 x 50 cm	1 u	335,00 €	335,00 €
			Sous total 05	1 090,60 €
BORDURES - ENROBES				
	06 - TRAVAUX DE MACONNERIE VRD			
2201	Bordures et caniveaux béton a Profil T1 b Profil T2 c Profil P3	90 ml 80 ml 65 ml	55,60 € 55,10 € 50,60 €	5 004,00 € 4 408,00 € 3 289,00 €
			Sous total 06	12 701,00 €
	07 - REVETEMENTS MINERAUX			
2301	Couche de réglage grave concassée 0/31,5 épaisseur moyenne de 5 cm	740 m²	6,60 €	4 884,00 €
2304	Couche de forme en grave concassée 0/31,5 épaisseur variable	60 m³	78,60 €	4 716,00 €
2307	Couche d'accrochage et d'imprégnation	395 m²	1,50 €	592,50 €
2308	Couche de base grave bitume 0/14	36 T	177,00 €	6 372,00 €
2310	Couche de roulement BBSG 0/10 à 140 kg/m² a Chemin des Brollets b Reprise de la Route des Repingons	395 m² 185 m²	25,90 € 25,90 €	10 230,50 € 4 791,50 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217401801-20250415-DE_20250415_16-DE

Article	Nature des travaux	Quantité		
2312	Couche de roulement BBSG 0/6 à 120 kg/m ²	160 m ²	31,60 €	5 056,00 €
			Sous total 07	36 642,50 €
	<u>08 - SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE</u>			
2402	Marquages au sol			
a	Marquage bande largeur 0,50 m (zébras, passage piéton et stop) :	21 m ²	17,30 €	363,30 €
b	Bande pointillée de largeur 10 cm :	30 ml	2,90 €	87,00 €
2403	Panneaux			
a	AB4 "Stop"	2 u	345,00 €	690,00 €
b	B1 "Sens interdit"	1 u	345,00 €	345,00 €
c	C12 "Sens unique"	1 u	345,00 €	345,00 €
2412	Effacement marquage existant	1 Forfait	138,00 €	138,00 €
			Sous total 08	1 968,30 €
	<u>09 - TRAVAUX AMENAGEMENTS VOISINS :</u>			
1305	Terrassements en déblais par moyens mécaniques	85 m ³	10,10 €	858,50 €
1309	Chargement et évacuation des déblais excédentaires	85 m ³	22,70 €	1 929,50 €
1311	Géotextile anti-contaminant	135 m ²	1,40 €	189,00 €
1313	Grave non traitée 0/80	70 m ³	50,50 €	3 535,00 €
1319	Contrôle du compactage à la plaque	2 u	151,00 €	302,00 €
2201	Bordures et caniveaux béton			
a	Profil T1	50 ml	55,60 €	2 780,00 €
2301	Couche de réglage grave concassée 0/31,5 épaisseur moyenne de 5 cm	135 m ²	6,60 €	891,00 €
2307	Couche d'accrochage et d'imprégnation	135 m ²	1,50 €	202,50 €
2310	Couche de roulement BBSG 0/10 à 140 kg/m ²			
c	Parking voisins	135 m ²	28,70 €	3 874,50 €
3402	Clôture rigide en panneaux soudés			
a	Hauteur 1,20 m :	23 ml	80,50 €	1 851,50 €
3403	Portillon hauteur 1,00 m	1 u	679,00 €	679,00 €
			Sous total 09	17 092,50 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217401801-20250415-DE_20250415_16-DE

Article	Nature des travaux	Quantité	P.U HT	Montant HT
<u>RECAPITULATION</u>				
<u>TERRASSEMENTS - VRD</u>				
01 - TRAVAUX PREPARATOIRES ET DIVERS :				9 577,50 €
02 - TRAVAUX DE TERRASSEMENTS :				37 264,50 €
03 - FOUILLES ET TRANCHEES :				6 957,50 €
04 - ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES :				9 934,80 €
05 - GENIE CIVIL POUR RESEAUX SECS :				1 090,60 €
SOUS-TOTAL TERRASSEMENTS / VRD :				64 824,90 €
<u>BORDURES - ENROBES</u>				
06 - TRAVAUX DE MACONNERIE VRD				12 701,00 €
07 - REVETEMENTS MINERAUX				36 642,50 €
08 - SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE				1 968,30 €
SOUS-TOTAL BORDURES / ENROBES :				51 311,80 €
09 - TRAVAUX AMENAGEMENTS VOISINS :				17 092,50 €
Montant H.T.				133 229,20 €
TVA 20,0%				26 645,84 €
Montant T.T.C.				159 875,04 €

A Annecy
ALP'VRD Ingénierie

Complété par mes prix
A Polsy
Le 21 Mars 2025
L'entrepreneur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n°15 : **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Les collectivités publiques peuvent, en application de l'article L. 332-23, 1° du Code général de la fonction publique, recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet accroissement est d'une durée maximale de douze mois au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (renovation de l'appartement d'urgence...).

Il est donc proposé de créer à compter du 12 mars 2025 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique (catégorie C).

L'agent recruté assurera des fonctions d'agent de maintenance à temps non complet (17 h ½) du 12 mars 2025 au 30 avril 2025 puis à temps complet du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par la voie d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum, allant du 12 mars 2025 au 30 juin 2025 inclus.

L'agent recruté devra justifier d'une expérience confirmée d'agent de maintenance tout corps d'état.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de de créer à compter du 12 mars 2025 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique (catégorie C).

Dit que l'agent recruté assurera des fonctions d'agent de maintenance à temps non complet (17 h ½) du 12 mars 2025 au 30 avril 2025 puis à temps complet du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2025.

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire
Serge BEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

**Délibération n°16 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE –
Mandatement du CDG 74 en vue de conclure une
convention de participation dans le domaine de la
santé**

Rappel :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « santé » ; La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.

Au titre des risques d'incapacité de travail, des risques d'invalidité et le cas échéant, liés au décès, désignés sous la dénomination de risque « Prévoyance » ; La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties prévues à l'article 1er ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 euros.

Le montant accordé peut être modulé selon le revenu familial de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation.

La loi a autorisé les centres de gestion à conclure avec un des organismes habilités une convention de participation.

Le CDG 74 a donc décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG 74.

Le montant de la participation que la commune versera aux agents sera précisé à la signature de la convention.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

S'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé »,

Mandater le CDG74 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »,

Mandater le CDG74 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé », les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... »,

S'engager à communiquer au CDG74 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,

Prendre acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 74 et après convention avec le CDG 74, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, Le SIVU aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG74.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord pour engager la commune dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé »,

Mandate le CDG74 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »,

Mandate le CDG74 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé », les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... »,

S'engage à communiquer au CDG74 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,

Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 74 et après convention avec le CDG 74, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, Le SIVU aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG74.

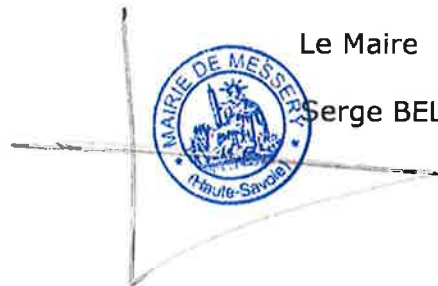
Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n°17 : Recrutement d'agents saisonniers

Rappel :

Comme chaque année, la commune envisage de renforcer les services techniques, notamment son service espaces verts, pour la période du 01 juillet au 31 août 2025.

Pour ce faire, il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application l'article L. 332-23, 2° du Code général de la fonction publique.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de deux agents saisonniers non-titulaires :

- Un agent au mois de juillet à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.
- Un agent au mois d'août à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux adjoints techniques territoriaux. Les crédits correspondants ont été prévus au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

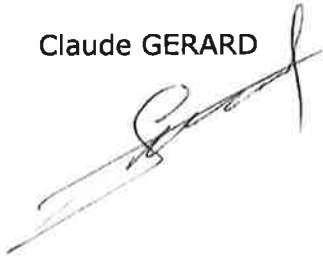
Autorise le recrutement de deux agents saisonniers non-titulaires :

- Un agent au mois de juillet à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.
- Un agent au mois d'août à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux adjoints techniques territoriaux. Les crédits correspondants ont été prévus au budget.

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n°18 : Attribution du marché de travaux « Aménagement du logement situé au 1^{er} étage de la micro-crèche ».

Caractéristiques du marché

- Procédure : MAPA
- Envoi de la consultation : 06 mars 2025
- Remise des offres : 31 mars 2025
- Nombre de lots : 8 lots
- Début des travaux : Début mai 2025
- Durée des travaux : 15 semaines

Ouverture des plis

Nombre de plis reçus dans les délais : 23

Rappel des critères d'évaluation

Le marché est attribué au candidat ayant obtenu la note maximum (sur 100 points) au regard des critères pondérés suivants :

Critère prix : 40 points

40 points attribués à l'offre la plus basse.

Pour les autres offres, application de la formule de calcul suivante :
montant de l'offre la plus basse/montant de l'offre X 40.

Critère technique : 60 points

Sous-critères techniques :

- Qualité des produits, matériels et matériaux proposés.....**30 points**
- Dispositions adoptées pour l'exécution des prestations.....**10 points**
- Qualification et expérience du personnel dédié au chantier**10 points**
- Méthodologie de réalisation pour respecter les délais**10 points**

Proposition de la C.A.O. (réunion du 10.04.2025 à 14 h.)

- **Examen des offres**

- La C.A.O. propose de ne pas retenir l'option cuisine et d'acquérir les éléments de cuisine et l'électroménager de gré à gré.
- Pour le lot n° 8 « électricité », la C.A.O. propose d'écarter la candidature de l'entreprise EMB HABITAT, de très loin la moins disante (13 554,53 € H.T.), en raison de l'absence de mémoire technique dans l'offre déposée.

- **Proposition d'Attribution**

lot 1	SARL CONSTANTIN	4 521,50 €
lot 2	SARL ACR	7 630,00 €
lot 3	L'Enfant du Lemman	21 280,50 €
lot 4	SARL DIEZ Carrelages	3 040,00 €
lot 5	SAS BOUJON Denis	14 690,00 €
lot 6	L'Enfant du Lemman	5 666,00 €
lot 7	SARL HAUTEVILLE	14 233,13 €
lot 8	SARL MUGNIER	27 062,10 €
		98 123,23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les lots du marché de réaménagement du logement situé au 1^{er} étage de la micro-crèche de Messery (1 route de Parteyi) comme suit :

lot 1	SARL CONSTANTIN	4 521,50 €
lot 2	SARL ACR	7 630,00 €
lot 3	L'Enfant du Lemman	21 280,50 €
lot 4	SARL DIEZ Carrelages	3 040,00 €
lot 5	SAS BOUJON Denis	14 690,00 €
lot 6	L'Enfant du Lemman	5 666,00 €
lot 7	SARL HAUTEVILLE	14 233,13 €
lot 8	SARL MUGNIER	27 062,10 €

98 123,23 €

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 20 h.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

NB : cette séance fait suite à la séance prévue le 10/04/2025, laquelle n'a pu se tenir faute de quorum.

Présents : S. BEL. N. VUARNET. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. A. MARI. L. SCHEFZICK. T. NOIR. N. REYNAUD.

Absents: A. BLOT. B. WALET. C. CERRI. C. COSTAFROLAZ. I. DUCROZ. F. RODRIGUES. A. RAYMOND. J. GROSJEAN. F. KRAUZE. B. SCHMIDT.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 11/04/2025

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

Délibération n°19 : **Projet de mise à disposition de locaux communaux entre la commune et l'association culturelle « De Rives en Pages ».**

En 2024, une convention de mise à disposition de locaux a été passée avec l'association « De Rives en Pages » dont le siège est à Nernier pour l'organisation de conférences (salle des fêtes – salle du haut) et concerts (église).

Pour 2025, l'association sollicite à nouveau la mise à disposition de locaux pour y organiser différentes manifestations, essentiellement des conférences et concerts.

Il est donc proposé d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux jointe.

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL